

2nd EMES-Polanyi International Seminar
**Societies in transition: Social and solidarity economy,
the commons, public action and livelihood**

CNAM, Paris (France) · 19 - 20 May 2016

La monnaie délibérée : pour une théorie démocratique de la monnaie articulant les apports et limites de l'ESS et des Communs.

Eric Dacheux, Pr des Universités, membre du groupe « communication, innovation sociale et ESS », EA4647, Clermont université (Université Blaise Pascal), dacheux.eric@univ-bpclermont.fr

Daniel Goujon, MCF, science économique, Université de Lyon, UMR-5600 Environnement-Ville-Société, laboratoire ISTHME, Université Jean Monnet (IUT de Roanne), goujon@univ-st-etienne.fr

Résumé : Il est tentant pour une ESS tiraillée entre ses différentes mouvances (économie sociale, économie solidaire, entreprises sociales) de se regrouper autour du mouvement des communs. Il nous semble, au contraire, que c'est en instaurant un dialogue critique entre ces deux approches que l'on peut le mieux favoriser l'émergence d'une alternative civile au mode de production capitaliste. En effet, l'approche des communs insiste sur l'importance d'une gestion collective des ressources et propose une réflexion essentielle sur les alternatives aux droits de propriété. De son côté, l'ESS met en avant une réflexion sur la production collective et porte en elle une réflexion sur l'intérêt général qui ne se réduit pas à l'intérêt communautaire. Les deux approches apparaissent donc complémentaires et ce, d'autant plus, qu'elles insistent sur l'auto-organisation des producteurs. Cependant, ces deux approches souffrent d'un même déficit : une intégration théorique embryonnaire de la monnaie. Ce texte vise ainsi à dresser les pistes de réflexion, permettant de mettre la monnaie, pierre angulaire de l'économie, au service de la démocratie. C'est ce que nous appelons, «la monnaie délibérée», nouvelle contribution théorique au paradigme en construction que nous nommons le délibéralisme.

Mots clefs : *ESS, monnaie, commun, délibéralisme, théorie.*

Aujourd'hui, face à la crise financière d'un côté et à la crise de l'Etat-providence de l'autre, la société civile cherche à développer des initiatives productives alternatives répondant, à la fois, à ses besoins sociaux primaires et à ses aspirations d'émancipation. Ces innovations sociales, que l'on regroupe parfois sous le terme d'économie collaborative, viennent dynamiser et interroger les deux modes de production alternatifs que sont les communs et l'ESS. Il est alors tentant pour une ESS tiraillée entre ses différentes mouvances (économie sociale, économie solidaire, entreprises sociales) de se regrouper autour du mouvement des communs. Il nous semble, au contraire, que c'est en instaurant un dialogue critique entre ces deux approches que

l'on peut le mieux favoriser l'émergence d'une alternative civile au mode de production capitaliste. En effet, l'approche des communs insiste sur l'importance d'une gestion collective des ressources et propose une réflexion essentielle sur les alternatives aux droits de propriété. De son côté, l'ESS met en avant une réflexion sur la production collective et porte en elle une réflexion sur l'intérêt général qui ne se réduit pas à l'intérêt communautaire. Les deux approches apparaissent donc complémentaires et ce, d'autant plus, qu'elles insistent sur l'auto organisation des producteurs. Cependant, ces deux approches souffrent d'un même déficit : une intégration théorique embryonnaire de la monnaie. Ce texte vise ainsi à dresser les pistes de réflexion permettant de conceptualiser une monnaie délibérée au service de la démocratie. Pour cela, nous verrons, dans une première partie, que dans une perspective postkeynésienne du circuit, notre système économique est principalement un système monétaire de production avant d'être un système d'échange. Ce qui signifie que la fonction principale de la monnaie est le financement de la production et non pas l'intermédiation à l'échange. Ainsi, l'accès à la monnaie est un préalable à la production. Or, qu'aujourd'hui coexistent deux modes d'accès à la monnaie permettant d'alimenter deux modes de production principaux : le système financier marchand capitaliste nourrit prioritairement la production de marchandises et les finances publiques alimentent principalement la production de biens et de services publics. Gangrenée par la finance spéculative, la monnaie irrigue mal l'économie réelle. Ainsi, les deux types de financement dominants sont en crise d'où, l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes autour des communs et de l'ESS que nous analyserons dans une seconde partie. Analyse qui fera état des travaux actuels sur la monnaie pensée comme commun ou comme facteur de développement de l'ESS. Travaux trop peu nombreux qui doivent être mis en dialogue et inscrits dans le cadre plus général de la société démocratique. C'est pourquoi, dans une troisième et dernière partie nous avancerons quelques propositions théoriques, sur les contours d'une monnaie démocratique et développeront les trois pistes qui, selon nous, pourraient être explorées pour favoriser le passage d'une économie capitaliste à une économie émancipatrice.

1. La monnaie révélatrice des limites des modes de production dominants

Dans la théorie orthodoxe (néoclassique), notre économie se résume à une économie de marché, une économie d'échange. Dans une telle vision, la monnaie est une marchandise particulière (monnaie marchandise) qui a pour fonction première de faciliter les transactions. « Cette conception instrumentale trouve dans l'idée de neutralité de la monnaie son expression la plus achevée : la monnaie est dite neutre lorsqu'elle se cantonne strictement à sa

fonction d'intermédiaires des échanges sans influencer en rien les grandeurs économiques qu'elle fait circuler » (A. Orléan, 2006).

1.1. Pas de production sans monnaie : les leçons de l'économie monétaire de production.

L'économie ne se résume pas à des transactions sur un marché. Avant d'échanger, il convient bien évidemment produire. Or, au cours des siècles, le mode de production dominant a changé. Ainsi, depuis, la révolution industrielle et la généralisation du rapport de production salarial, nous sommes entrés dans une économie monétaire de production où les individus ne produisent généralement plus par et pour eux-mêmes mais pour l'entreprise qui les emploie. Dans cette économie, la monnaie n'est plus un simple lubrifiant à l'échange, mais plus fondamentalement un préalable à toute activité économique (Schmitt, 1984 ; Aglietta et Orléan, 2002 ; Gueneau, 2014). En effet, l'entreprise doit être en mesure de faire l'avance salariale pour associer le facteur travail au facteur capital. Cette avance monétaire, avant achat de la production dans la dépense des revenus, ne peut se faire sans l'entremise du système bancaire, qui seul, est en mesure de faire naître des unités monétaires dans l'acte d'octroi du crédit. Dans ce cadre, l'activité productive des individus est, non seulement, subordonnée aux décisions de production des entreprises, mais aussi aux décisions de financement des banques. Ces dernières, tout comme les employeurs capitalistes, sont assujetties à une logique de rentabilisation du capital qui les conduit à ne retenir que les productions financièrement viables. Cette logique propre à l'économie capitaliste réduit la production à la création de marchandises, sans prise en considération de l'utilité sociale et de l'impact écologique de cette dernière. Ainsi, les producteurs, dépossédés de leur autonomie productive dans le statut salarial, ne décident plus du comment, du pourquoi ou du pour qui produire. Une telle perte d'autonomie s'accompagne aussi d'une étroite subordination aux décisions de mise en production des entreprises et du financement de cette dernière par le système bancaire. Or, la logique capitaliste qui préside au financement de la production par le système bancaire est celle de la rentabilité à court terme. Le rappel de cette logique de fonctionnement nous amène aux constats suivants :

- ***Les activités utiles mais non rentables ne sont pas produites.*** Ainsi, les choix de consommation sont grandement prédéterminés du fait de la logique de rentabilisation qui prévaut au moment de l'engagement de la production.
- ***Les producteurs indépendants***, qui entendent échapper à la soumission au système de production industriel, ***rencontrent***, du fait du caractère aléatoire de leurs revenus, ***de grandes difficultés dans l'accès au crédit***. Ce faisant, la pluralité des modes de production s'estompe au profit d'un mode de production industriel dominant.

- ***A l'inverse, certains secteurs économiques peuvent recevoir des excès de monnaie.***
Aveuglés par la logique de la rentabilité, le système financier peut être amené à surestimer les perspectives de profit et à suralimenter certaines activités en monnaie, ce qui concourt à la formation de dangereuses bulles spéculatives.

- ***Une partie des capacités de productions (force vives, talents) peuvent rester durablement inemployées*** faute de perspectives de rentabilisation suffisante. Sans inscription dans le processus collectif de création de valeur, les individus laissés de côté sont démonétisés et ne peuvent donc pas prendre part à l'échange. On le voit, la pauvreté et le chômage trouvent ici une origine macroéconomique.

Dans ce cadre d'analyse, il convient donc de relier les dysfonctionnements économiques (chômage, crise écologique, accroissement des inégalités...) aux représentations dominantes mais erronées de la monnaie. En effet, la plupart des économistes orthodoxes ancrent leur réflexion théorique, dans une conception originelle, métalliste (dite aussi réaliste) de la monnaie. Dans cette vision, qui traverse l'histoire de la pensée économique et qui modèle notre appréhension courante de la monnaie, cette dernière est reliée à un stock de métal d'où elle tire sa valeur. Quel que soit le support pris par la monnaie qui circule (que ce soit, des pièces, des billets, ou même des dépôts bancaires) la monnaie métallique est une monnaie reliée à une quantité de métaux précieux. Sa création se fait donc indépendamment de la production réelle. Sa valeur est fonction de la quantité d'or qui peut être monétisée. Ainsi comprise, la monnaie est une marchandise (métal) qui sert avant tout d'intermédiaire à l'échange. Nous sommes ici dans une vision exogène de la monnaie, en effet la quantité de monnaie à disposition, l'offre de monnaie, est fixée en dehors de l'économie réelle. Elle est fonction des découvertes de métaux dans le cadre de la monnaie métallique pure, où de la possibilité de la banque à pouvoir, à tout moment, effectuer la conversion et donc, au final, de la décision de la banque centrale. Cette vision exogène repose sur la perception de la monnaie en tant que chose réelle, stock, qu'il convient d'ajuster à l'économie réelle pour éviter les déformations à l'échange que sont l'inflation au niveau interne et la dépréciation monétaire au niveau externe. Cette vision classique, néoclassique et monétariste reste dominante alors que la monnaie métallique a pratiquement disparue chassée par la monnaie crédit. En effet, en France depuis 1936 de façon officielle toute monnaie est créée par le système bancaire et prend la forme d'une écriture dans un compte bancaire. La monnaie n'est donc plus une marchandise mais un nombre pur écrit par la banque. Ce nombre, pour circuler d'un compte à l'autre peut prendre des formes multiples : papier, pièces, virement ... Dans cette réalité nominaliste, la monnaie devient, conformément à ce que J.A. Schumpeter affirmait, un système de comptabilité sociale géré par le système bancaire (Lakowski, 1999). Celui-ci est

en charge de la création d'unité monétaire pour favoriser l'innovation économique. La monnaie a donc pour fonction principale le financement de la production. Ce financement est, bien évidemment, lié aux anticipations des chefs d'entreprise, à leur volonté d'endettement productif. Il est lié aussi à la volonté des banques de faire crédit. La monnaie n'est donc pas exogène à la production mais endogène comme l'a démontré Keynes (1936). Ce dernier, complète, selon nous, l'analyse schumpetérienne en montrant que la monnaie n'est pas simplement une écriture comptable mais aussi un flux qui circule entre les trois pôles du circuit économique que sont le système bancaire, les entreprises et les ménages. Ainsi, dans cette vision circuitiste toute monnaie naît dans le crédit (d'où l'appellation de monnaie crédit), le crédit ouvre le flux monétaire (la création) alors que le remboursement constitue le reflux (la destruction). La monnaie crédit n'est pas un stock (de pièces, de métaux, de billets) qu'il convient d'ajuster aux biens réels à échanger mais avant tout un flux nourrissant l'activité économique. En résumé, nous venons de rappeler que le modèle théorique orthodoxe d'une économie de marché centrée sur les échanges passe sous silence la production, ce qui la conduit à sous-estimer le rôle actif de la monnaie.

1.2. Production marchande et publique dans l'impasse du financement.

Nous venons de rappeler que le modèle théorique orthodoxe d'une économie de marché centrée sur les échanges passe sous silence la production, ce qui la conduit à sous-estimer le rôle actif de la monnaie. De plus, l'économie productive capitaliste se caractérise par une logique de rentabilité qui limite fortement le développement des autres modes de production. Ces initiatives économiques bien souvent portées par la société civile ont du mal à se développer faute d'accès, via le crédit, à la monnaie. Du coup, notre économie n'alimente plus que deux modes de production dominants. Le système financier marchand capitaliste nourrit prioritairement la production de marchandises et les finances publiques pourvoient à la production de biens et de services publics. Or, ces deux types de financement dominant sont actuellement en crise.

Tout d'abord, les entreprises privées ont de plus en plus de mal à répondre aux exigences des marchés financiers qui, de ce fait, préfèrent financer la spéculation que la production. Comme le note P. Viveret et C. Whitaker, moins de 5% des flux financiers quotidiens correspondent à des biens et services effectifs (...) la banque des règlements internationaux elle-même s'inquiète de la masse démesurée des produits dérivés se montant à près de 700 mille milliards de dollars soit plus de 10 fois la richesse mondiale annuelle... » (Viveret, Whitaker, 2015, p.9). Cette gangrène spéculative, prédatrice pour l'économie réelle et l'intérêt général, se double d'une atteinte à la démocratie puisque, comme on l'a vu en Grèce, le système

financier est capable de bloquer tout changement important impulsé au niveau des politiques nationales.

Ensuite, la logique financière, impose aux Etats une politique d'austérité budgétaire qui réduit considérablement l'accès à la monnaie des pouvoirs publics et, de ce fait, limite la production publique. Ainsi, pour pouvoir accéder à la monnaie crédit, les Etats sont contraints, de plus en plus, de répondre à des exigences de rentabilité, exigences que la production publique entendait pourtant contourner au nom de l'intérêt général. Or ces exigences, comme pour le financement de la production privée conduisent à une crise économique, écologique et démocratique. Pour répondre à cette triple crise, de nombreuses initiatives se font jour. Nous nous intéresserons à deux d'entre elles : le mouvement des communs et l'économie sociale et solidaire.

2-L'ESS et Commun des alternatives complémentaires et inachevées à la production capitaliste.

Les deux systèmes de production principaux sont remis en question à une époque où l'émergence d'une économie de la connaissance globalisée met à mal les équilibres politiques et économiques en place. C'est pourquoi, des citoyens développent des initiatives productives alternatives répondant, à la fois, à leurs besoins sociaux primaires et leurs aspirations d'émancipation. Ces innovations sociales viennent dynamiser et interroger les deux modes de production alternatifs que sont les communs et l'ESS.

2.1. Communs et ESS : apports et limites

Il est tentant, pour une ESS qui a du mal à faire converger ces différentes identités communes (Delille, 2016), de se chercher une doctrine transversale et unifiante : les communs. Il nous semble, au contraire, que c'est en instaurant un dialogue critique entre ESS et commun que l'on peut le mieux favoriser l'émergence d'une alternative civile au capitalisme.

2.1.1. L'approche des communs

On distingue généralement trois approches historiques des communs (Le Crosnier, 2015). La première que l'on trouve, par exemple, dans les travaux de K. Polanyi (1983), fait référence aux enclosures¹ c'est-à-dire à la disparition de l'exploitation communautaire traditionnelle. La seconde est liée aux travaux de Harding sur la tragédie des communs et à la contestation empirique de cette hypothèse théorique par E. Ostrom et ses collaborateurs. Cette seconde période s'inscrit dans le cadre orthodoxe de la théorie des biens distinguant biens privés purs

¹L'enclosure consiste à mettre fin au système des pâturages ouvert à tous (implantation de délimitations marquant la propriété privée : haie, barbelés ...)

(rivaux et exclusifs), des biens publics (non rivaux et non exclusifs) et des biens communs (rivaux et non exclusifs). Ce cadre va être dépassé dans une troisième période où l'on va, à la suite des travaux de Ostrom et Hess (2007) sur les biens communs de la connaissance élargir le concept. Désormais, on ne parle plus de « biens communs » pour désigner une ressource naturelle menacée mais de « commun » pour désigner un mode de production communautaire. Ces nouvelles approches se centrent soit sur la question des droits de propriété (par exemple Coriat, 2015) soit sur les règles de gouvernance (Dardot & Laval, 2014).

Ces deux dernières variantes permettent de saisir l'intérêt et les limites de la vision d'Ostrom. L'intérêt est double. D'une part rappeler qu'il existe bien entre l'Etat et le marché une société civile capable de s'auto organiser de manière plus efficace et durable. D'autre part, montrer qu'il existe, à côté de la production capitaliste (marquée par la propriété privée et exclusive du capital) d'autres modes de production inscrits dans des rapports plus complexes à la propriété². Les limites tiennent au cadre conceptuel utilisé qui rend la théorie captive de la conception dominante de l'économie. Ainsi, « dans la continuité de la théorie samuelsonienne des biens collectifs et des défaillances de marché, son raisonnement reste centré sur les critères de rivalité et d'excluabilité pour caractériser la nature des différents biens (...) ». De plus, cette analyse ne remet : « jamais en cause l'hégémonie du mode de production privé, en considérant de fait le public comme un remède aux échecs du marché et le commun comme une exception. En ce sens, la théorie des biens communs se situe à la lisière du public et du privé, et ne propose pas de paradigme alternatif aux fondements néoclassiques de la représentation de l'économie. » (Baronian & Vercellone, 2015, p.3). De plus ces travaux fondateurs sont limités par un double impensé : celui du rapport salarial et de l'accès à la monnaie. Comme le signalent fort justement L. Baronian et C. Vercellone (2015) : « L'examen du rapport entre monnaie et commun nécessite par conséquent de partir d'une critique de la théorie des biens communs dans laquelle la monnaie, comme le travail sont curieusement absents. » (p.2). Or, si les chercheurs les plus cités dans le domaine des communs (Dardot, Laval, 2015) pensent le rapport salarial, ils semblent sous-estimer l'importance d'une réflexion sur la monnaie pour que devienne effective la révolution systémique et pacifique qu'ils appellent de leurs vœux. En effet, pour exploiter les communs, il faut, d'une part, obtenir un capital à exploiter en commun (financer le commun) et, d'autre part, faire circuler de la monnaie pour produire échanger et unifier symboliquement la communauté gérant le commun. Cette nécessité de la monnaie dans l'économie contemporaine peut limiter la portée de la révolution des communs si elle est subordonnée

² Ostrom invitant à distinguer le droit d'aliénation, le droit d'exclusion, le droit de gestion et le droit d'usage)

aux logiques de rentabilisation du capitalisme et/ou d'instrumentalisation de l'Etat qui prévalent à l'heure actuelle dans l'obtention de la monnaie. Pas de révolution des communs sans révolution monétaire.

2.1.2. *L'approche de l'ESS :*

L'ESS peut être vue comme une tentative de réponses ou d'opposition à l'économie monétaire de production. L'économie sociale qui se développe au XIX^{ème} siècle est une réaction en actes à l'importance grandissante de l'économie monétaire de production et à l'assujettissement de la société à sa logique productive. Cette réaction va prendre plusieurs formes.

- La forme des coopératives et des mutuelles bancaires qui facilitent l'accès au crédit et à la monnaie aux indépendants (artisans, agriculteurs ...)
- La forme des coopératives de production qui, dans la constitution d'un capital commun, entendent échapper à la logique du profit au nom de la liberté productive.
- La forme des mutuelles sociales visant la sécurisation de l'activité salariale.

Le résultat de ces expériences est mitigé. D'un premier abord, conformément à leur mission première d'opposition à l'économie monétaire de production, elles sont bien à l'origine d'un usage alternatif de la monnaie. En effet, le mouvement mutualiste a grandement participé à l'édification de l'Etat-providence, ce qui revient à mettre en place un système de production sociale généralisé (soins, aide aux personnes ...) échappant à la logique de rentabilisation du capital. Ainsi, dans le cadre du système monétaire de production, une partie du financement, et donc de la création monétaire par les institutions monétaires, est affectée à la production de biens publics. Le mutualisme constitue donc le ferment d'un usage social de la monnaie qui trouve son apogée, après-guerre, avec la création de la Sécurité Sociale. Cependant, l'alternative à la monnaie asservie au capital n'est que partiellement réussie. En effet, une bonne partie des banques mutualistes ont été rattrapées par la logique spéculative, le financement des projets de production de leurs sociétaires n'échappant plus guère à la règle de la rentabilisation capitaliste.

L'économie solidaire, qui se développe à la fin des années 70-80, constitue, elle aussi, une interrogation quant à l'économie monétaire de production et à l'usage de la monnaie assujetti à la rentabilisation du capital. Nous nous plaçons, ici, dans une période de remise en cause de l'Etat-providence, de crise économique et de globalisation des marchés. La généralisation de la logique de marché, comme solution à la crise, s'accompagne d'un retour à l'hégémonie de l'économie monétaire de production. La société civile qui subit l'emprise croissante du système de production et de sa logique de rentabilisation (délocalisation, individualisation, exclusion) est amenée de nouveau à réagir par des pratiques cherchant à réinventer

l'économie pour la rendre plus solidaire. Parmi ces dernières, le développement des systèmes d'échanges locaux et la création de monnaies complémentaires nous semblent particulièrement intéressants. Car, au-delà des dispositions techniques et des règles de régulation qui diffèrent fortement d'une initiative à l'autre, on retrouve la même volonté d'émancipation des contraintes imposées par le système bancaire ou par le recul de l'usage public de la monnaie. Cette volonté pragmatique de maîtriser l'accès à la monnaie est une invitation pour les théoriciens de l'économie solidaire à se pencher sur le rôle de la monnaie comme levier ou frein à la transition vers une société post capitaliste. En effet, il n'y aura pas de transition démocratique vers une société post capitaliste sans une réappropriation citoyenne généralisée du fait monétaire. Pas de société démocratique sans une conception démocratique de la monnaie

Pour résumer, la théorie et les pratiques des communs et de l'ESS ont deux points de départ différents : une réflexion sur les droits de propriété pour les premières et une volonté d'instaurer des solidarités démocratiques (Laville, 2010) pour la seconde. Elles ont cependant un même point de rapprochement : la participation démocratique des citoyens pour établir des normes communes et renouveler ainsi une approche critique du capitalisme qui s'émancipe de l'opposition Etat/marché en promouvant les capacités d'auto-organisation de la société civile. Elles ont aussi en commun un impensé théorique fort : l'accès à la monnaie comme préalable au développement d'une auto-organisation productive de la société civile et comme levier de changement de régime économique.

2.2. Commun et Ess : des approches complémentaires mais limitées de la monnaie

La crise financière, met en lumière la dichotomie évoquée précédemment entre les théories dominantes de la monnaie. D'un côté, les monétaristes maintiennent l'idée, d'une non-intervention de l'Etat en matière monétaire : déréglementation financière au profit de banques universelles privées, indépendance de la banque centrale, ... De l'autre, les keynésiens appellent au retour à une régulation plus forte de la finance par la puissance publique : séparation de l'activité de banque de détail et de banques d'affaires, banque centrale à nouveau dépendante des institutions politiques, politique monétaire au service de l'activité ... Ce débat, certes important, est cependant prisonnier d'un rapport Etat-Marché qui ne prend pas en compte le rôle prépondérant de la société civile. Rôle souligné par les réflexions différentes des penseurs du commun et des penseurs de l'ESS, même si comme nous l'avons déjà souligné, ces réflexions monétaires restent marginales pour les deux courants.

2.2.1. La monnaie pensée comme commun.

Si aujourd'hui les réflexions sont nombreuses sur les communs, force est de constater que la

prise en compte de la monnaie est très limitée. Par exemple, Dardot et Laval ne consacrent aucune de leurs neuf propositions politiques à la monnaie. De même, dans l'ouvrage de Corgiat, la monnaie est à peine évoquée³. Néanmoins, J.M. Servet (2015), réfléchit à la manière d'instituer la monnaie comme un commun. Pour lui en effet, la monnaie n'est pas de même nature qu'une ressource naturelle : alors qu'il faut protéger la ressource naturelle pour son renouvellement, le renouvellement de la monnaie passe lui, au contraire, par une réinjection permanente dans les circuits de financement. Néanmoins, c'est une ressource nécessaire à la collectivité et qui peut être gérée collectivement. Pour instituer la monnaie comme commun trois règles doivent être respectées : « La première est de définir un groupe de co-producteurs ou d'usagers (multiples et interdépendants) et de préciser les rôles, fonctions et qualités au sein de cet espace [...]. La deuxième condition est de rendre publiques les conditions d'accès, d'appropriation, d'exclusion, de distribution, de prélèvement et de reproduction de cette ressource. Enfin, la troisième est de contrôler son usage et les capacités d'en tirer des revenus » (p.6). Mais, J.M. Servet insiste à juste raison sur une quatrième caractéristique : la gestion démocratique horizontale qui permet de distinguer la monnaie comme « commun », de la monnaie bien public cher aux tenants du keynésianisme (gestion démocratique « par le haut »), ou de la monnaie privée (les bénéficiaires ne sont pas inclus comme de véritables parties prenantes de la gestion). Il donne deux exemples de cette monnaie gérée comme un commun : celui du fonds international de garantie de Genève (microcrédit) géré par l'assemblée réunissant ceux qui abondent le fond et ceux qui en bénéficient. Le deuxième cas est celui de monnaies locales complémentaires qui sont gagées sur une réserve commune en Euros, réserve qui constitue une sorte de bien commun des membres de l'organisation émettant la monnaie. Cette dynamique du commun est renforcée, selon Servet, par la mise en place d'un système de fonte, sorte de taxe du groupe qui fait l'objet d'un usage collectif, soit par une distribution de monnaie, soit pour couvrir les frais de fonctionnement : il y a « en quelque sorte appropriation d'une partie de la monnaie par le groupe tout entier. Cela peut s'apparenter là encore à une mise en commun » (p.8). L'apport principal de ce type de monnaie réside dans l'efficacité économique, la communauté ayant accès à un fond lui permettant de financer la production en échappant aux contraintes de la finance privée. Il s'agit bien d'une alternative à la monnaie privée capitaliste mais, pour autant, il semble que l'on reste dans une vision de la monnaie comme bien permettant l'inscription dans les échanges. La communauté, bien que gérant démocratiquement ce commun, n'est pas autonome puisqu'elle ne peut pas créer ex-nihilo des unités monétaires. De

³Dans le dernier texte, M. Bauwens évoque l'idée, dans la dernière phrase, d'une économie des communs « fondée sur la « commonisation » de la terre, de la monnaie ainsi que du travail ». (in Corgiat, 2015, p. 290)

plus, les deux exemples proposés mettent en scène, dans l'optique défendue par Dardot et Laval, des communautés reposant sur des obligations réciproques. Or, de telles communautés sont discriminantes puisque ceux qui ne remplissent pas ces obligations sont exclus du commun. On est alors moins dans une solidarité démocratique (volontaire et choisie) que dans une solidarité mécanique. Or, la solidarité démocratique est au cœur de l'économie solidaire ce qui se retrouve dans certaines pratiques monétaires émanant de ce courant.

2.2.2 La monnaie pensée comme instrument de solidarité démocratique.

A travers la figure de K. Polanyi, une des références centrales de l'économie solidaire, la réflexion monétaire n'est pas totalement absente des préoccupations théoriques de ce domaine. Néanmoins, elle est très rarement au centre de la réflexion du domaine comme si la monnaie, dans la plus pure tradition libérale, avait un rôle économique négligeable. Il y a bien ici un paradoxe puisque Polanyi s'oppose de manière virulente à la conception libérale faisant de l'économie monétaire la continuation naturelle de l'économie du troc. Une exception notoire se trouve dans les écrits de J. Blanc qui s'efforce de penser les relations entre monnaie et économie solidaire, à partir d'une relecture critique des travaux de Polanyi. Ainsi, dans un récent effort de typologie monétaire, cet auteur met en lumière, à côté des deux conceptions dominantes de la monnaie que nous avons précédemment identifiées - monnaie (active) publique et monnaie (neutre) lucrative - une troisième conception, la monnaie citoyenne. Cette dernière se divise en deux sous catégories : les monnaies commerciales qui correspondent en fait aux monnaies complémentaires précédemment évoquées sous l'angle de la monnaie du commun par J.M. Servet et les monnaies communautaires qui, selon nous, correspondent aux monnaies relevant du projet de l'économie solidaire. « La monnaie citoyenne communautaire active le principe de réciprocité dans un système clos sans convertibilité voire sans commensurabilité avec la monnaie publique, en établissant un système d'échanges réciproques marqués par l'usage d'une monnaie éloignant ses conditions de circulation de celles de l'échange marchand » (Blanc, 2013, p.262). Trois initiatives solidaires nous semblent correspondre à cette définition : les banques du temps, les systèmes d'échanges locaux et les accorderies. Dans ces trois cas, les règles sont totalement délibérées par les usagers. De ce fait, elles varient d'un groupe à l'autre mais on retrouve la même conception de la monnaie nombre. La création d'unités monétaires à l'occasion du service permet la production, la mesure et l'échange de l'activité. On le voit la monnaie n'est plus un bien parmi d'autre mais un signe de la « comptabilité sociale », concomitant à l'activité économique. Il semble que l'on retrouve ainsi, la théorie schumpetérienne de la monnaie créance, qui permet aux banques de créer ex nihilo de la monnaie à l'occasion d'un crédit à l'entrepreneur innovant (Lakowski, 1999). Les échangistes dans un SEL ne peuvent

développer leur activité que grâce au système de comptabilité des crédits et des créances. Cependant, différence notable avec l'économie capitaliste, ce système n'est pas géré par une banque mais autogéré par les échangistes. La création monétaire est totalement endogène, elle ne dépend, ni de l'Etat ni des banques privées. Cette autonomie citoyenne est plus forte dans un Sel, qui délibère sur la valeur des échanges, que dans une banque du temps ou une accorderie, puisque, dans ces dernières, l'unité de compte est l'heure qui est basée sur une mesure du temps abstrait propre au capitalisme. On le voit ce type de monnaie citoyenne instaure une solidarité démocratique⁴ et représente une alternative à la conception de la monnaie bien. Cependant, bien qu'influençant l'activité, l'impact économique de ce type de monnaie est doublement limité. Limité, d'une part, par la taille de ces réseaux qui ne concerne que des militants d'une autre économie et, d'autre part, limité par les contraintes institutionnelles (la loi de 2014 sur l'ESS stipule que les monnaies sociales doivent être commensurables et convertibles avec l'Euro) et les contraintes marchandes (les habitudes de consommation, représentation de la valeur des biens, etc.).

Si l'on compare les deux approches (bien commun et économie solidaire) de la monnaie que vous venons d'évoquer (cf. figure N°1), nous pouvons mettre en avant trois éléments :

Figure N°1 : Comparaison des conceptions de la monnaie par l'approche des biens communs ou par l'approche ESS.

	L'inspiration bien commun : des monnaies locales commensurables (exemple : monnaies locales complémentaires)	L'inspiration économie solidaire : des monnaies communautaires autonomes (exemple SEL)
Gestion démocratique	OUI	OUI
Monnaie = un fond préalable (monnaie bien)	OUI	NON
Monnaie = une opération de la comptabilité en partie double (monnaie signe)	NON	OUI
Conception implicite et dominante de l'économie : une économie d'échange où la monnaie à un rôle majeur d'intermédiaire	OUI	NON
Conception implicite et dominante de l'économie =	NON	OUI

⁴Chaque communauté est maître de son fonctionnement, l'adhésion est volontaire et si la participation est souhaitée elle n'est pas obligatoire, certains sel par exemple remettant tous les comptes à zéro au bout d'un trimestre.

une économie de production où la monnaie a un rôle majeur d'activateur de la production avant de servir à l'échange		
Obligation communautaire	OUI	OUI

- **Tout d'abord l'insistance commune sur la nécessité d'une régulation démocratique de la monnaie.** La monnaie peut et doit échapper à l'alternative bien public, bien privé. Il y a dans les deux cas, une invitation à penser théoriquement une monnaie démocratique pour renforcer la démocratie.

- **Ensuite, ces deux approches semblent contenir des visions différentes de la monnaie et de l'économie.** Dans la tradition des communs, la monnaie est un fond préalable à l'activité communautaire, qu'il convient de mobiliser et d'activer collectivement, dans un objectif premier de développer les échanges. En effet, l'accroissement des échanges lié à la plus grande vitesse de circulation est souvent l'argument mis en avant pour justifier la création d'une monnaie locales complémentaire. Au contraire, dans la perspective ESS de démocratisation de l'économie, la monnaie est davantage perçue comme un mode de comptabilité de la production de chacun des membres de la communauté. Elle permet d'engager l'activité et de répartir les biens et services produits. Elle s'inscrit donc dans une économie monétaire de production. Au total les forces et faiblesses de ces deux conceptions sont complémentaires : la force de la monnaie vue comme commun (exemple : les monnaies locales complémentaires) est d'être relié à l'économie de marché (via la complémentarité entre la monnaie officielle et la monnaie locale). Sa faiblesse est la dépendance vis-à-vis de cette même économie et des règles institutionnelles régissant la constitution du fond préalable. A l'inverse, de la monnaie autonome communautaire (exemple un Sel) est de s'affranchir totalement des principes de l'économie dominante (même si elle reste relativement dépendante de la régulation publique), sa faiblesse est, du coup, de se retrouver marginalisée, enfermée dans le cercle des membres de la communauté.

- **Enfin, dans les deux cas, l'utilisation de la monnaie rencontre une même limite : s'inscrire, il est vrai de manière volontaire, dans la communauté.** Ceux qui ne sont pas inscrit dans le réseau d'obligations réciproques de la communauté se voient exclus de l'usage de la monnaie.

Dans cette deuxième partie nous avons essayé de mettre en lumière les spécificités de l'approche des communs et celles de l'ESS. Nous avons montré que ces deux mouvements sont pas solubles l'un dans l'autre. Par contre, tous les deux butent sur une même difficulté : penser la monnaie comme mode de transformation de l'économie. Toutefois, les travaux -

trop isolés - de certains penseurs ouvrent, dans les deux champs, des pistes complémentaires de réforme du fait monétaire. C'est en prolongeant ces approches que nous nous proposons de penser une monnaie délibérée et les moyens concrets de passer du modèle monétaire néolibéral à un modèle monétaire délibéraliste.

3. L'accès à la monnaie un préalable au développement d'un système de production démocratique.

Les conceptions de la monnaie émanant des recherches sur le commun ou l'ESS, pose avec force la question de la démocratisation de la monnaie. Dans le cadre de nos propres travaux, nous avons déjà été amenés à nous pencher sur cette question en rappelant qu'il convient, par la délibération, de circonscrire l'étendue de la sphère monétaire afin d'éviter une marchandisation généralisée du vivant (Dacheux, Goujon, 2011). Autrement dit, dans le cadre de la pensée complexe chère à Morin (2006), nous pensons qu'il convient de penser ensemble deux processus différents : la démocratisation de la monnaie pour que tous ceux qui le souhaitent puissent être socialement intégrés (3.1.) et la restriction de la sphère monétaire, puisque sa croissance démesurée met en danger la communauté politique, comme le relevait déjà Aristote (3.2).

3.1. La monnaie délibérée : démocratiser l'accès au fait monétaire.

Dans la seconde partie de ce texte nous avons identifié, à côté de la conception libérale de monnaie conçue comme un bien privé géré comme une marchandise par des entreprises privées spécialisées (les banques), deux façons de revisiter le rôle de la monnaie dans l'économie : la première, d'inspiration keynésienne consistant à redonner un rôle majeur à l'État dans l'offre de monnaie. Ce dernier pouvant être amené à financer directement la production de biens collectifs afin de mettre un terme à l'hémorragie du service public. On reviendrait donc, en quelque sorte, à une monnaie publique. La seconde repose sur la vision de la monnaie comme instrument de démocratisation de l'économie portée par la société civile pour les citoyens. On retrouve alors deux variante de cette approche délibérative : celle provenant de l'économie solidaire visant l'instauration de monnaies « automnes communautaires » qui à l'image des SEL cherchent à faciliter la production locale entre les membres de la communauté, et celle émanant du mouvement des communs qui, par l'instauration de monnaies locales commensurables (les monnaies complémentaires), entendent favoriser les échanges économiques au niveau local entre membre cherchant à promouvoir la démocratie participative.

Figure N°2 : Trois visions de la monnaie à partir des trois principes d'économie politique

Vision de la monnaie et mode de régulation	finalité de la monnaie	Appellation des monnaies (typologie J. Blanc, 2013 complétée par les auteurs)
1-Approche libérale (régulation par le marché)	Faciliter les activités marchandes rentabilisant le capital	Monnaie lucrative
2-Approche Keynésienne (régulation par l'Etat)	Financer les biens publics	Monnaie publique
3-Approche délibérative (régulation par la société civile)	Renforcer la démocratie économique	Monnaie citoyenne⁵
3a *Approche solidaire (la monnaie un projet politique)	- Financer une production solidaire acapitaliste au sein de la communauté	Monnaie autonome communautaire (Sel)
	- Faciliter l'accès à la monnaie pour garantir l'autonomie productive	Monnaie lucrative mutualiste (monnaie des banques de l'économie sociale)
3b*Approche des communs (la monnaie un commun au service du commun)	- Favoriser les échanges à l'intérieur de la communauté	Monnaie commensurable marchande (monnaie local complémentaire)
	-Financer la production du	Monnaie du commun (RSG)

⁵ J. Blanc, 2013, dans son essai de typologie des monnaies, distingue deux types de monnaie citoyenne : la monnaie citoyenne communautaire qui active le principe de réciprocité dans un système clos sans convertibilité voire sans commensurabilité avec la monnaie publique et la monnaie citoyenne commerciale, qui, elle est convertible et vise la stimulation économique dans une zone. Nous gardons cette typologie (en changeant légèrement les appellations : monnaie autonome communautaire et monnaie commensurable marchande) et nous la complétons par deux autres approches (monnaie lucrative mutualiste et monnaie du commun).

	commun	
--	--------	--

Cette grille d'analyse nous permettra d'affiner notre conception de la monnaie délibérée. En effet, les différentes conceptions de la monnaie résumée dans la figure N°2, peuvent être combinées pour donner des visions plurielles de la monnaie qui, toutes, échappent à la conception orthodoxe du fait monétaire. En croisant l'approche publique et l'approche délibérative, on obtient une vision de la monnaie comme levier du développement territorial que l'on retrouve dans l'expérience SOL chère à P. Viveret. En rapprochant l'approche publique et l'approche libérale (free banking) on aboutit ainsi à une approche régulationniste de la monnaie où l'État fixe les règles de fonctionnement des banques privées (séparation banques de dépôts et banques d'investissements, règles prudentielles, politique de prêts bonifiés, etc.) avant de limiter la financiarisation de l'économie. Approche mise en avant, notamment, par D. Pilhon (2015) et reprise, par Attac. Enfin, en mixant l'approche libérale et l'approche délibérative on aboutit à une finance qui doit être régulée par la société civile et non par l'Etat. Il s'agit, en fait, de démocratiser et de contrôler la production de monnaie par l'intermédiaire des banques éthiques qui pourraient émettre des monnaies autonomes du type coopek⁶ (C. Mouzon, 2016). Ce contrôle concerne toute la société et vise l'intérêt général et non l'intérêt collectif des membres de la communauté. En effet, il s'agit bien, comme le font les banques de l'économie sociale d'utiliser la monnaie à des fins non spéculatives. Mais contrairement à ces dernières, ce qui est visé dans le projet fondateur n'est pas le développement d'activités communautaires, mais le développement de l'innovation sociale au service de l'intérêt général. Ainsi, à l'image de la banque éthique française la Nef qui explique, dans ses plaquettes, que son principe fondateur est que « l'argent relie les hommes », il y a une réelle volonté de s'inscrire dans une économie d'échange qui ne s'arrête pas aux frontières de la communauté. Ce slogan n'est pas sans rappeler le livre de J.M. Servet, antérieur à son article sur la monnaie comme commun, intitulé « Les monnaies du lien » (2012) dans lequel il développe l'idée que la monnaie n'est pas qu'un lien économique mais renvoie à l'ensemble des liens horizontaux et verticaux qui se tissent dans une société. On peut représenter ces trois hybridations à l'aide de la figure N°3 suivante :

⁶ Le coopek est une monnaie complémentaire nationale et numérique lancée par des acteurs de poids de l'ESS : Biocoop, Enercoop ... et deux acteurs bancaires, le Crédit coopératif et la Nef. Cette dernière garantit la valeur de la monnaie en mettant en réserve, sous forme d'Euros, le montant des coopek échangés. Cette monnaie s'accompagne d'une fonction d'investissement par le biais de crédits interentreprises, d'où la possibilité de créer des coopeks en contrepartie du financement de l'économie.

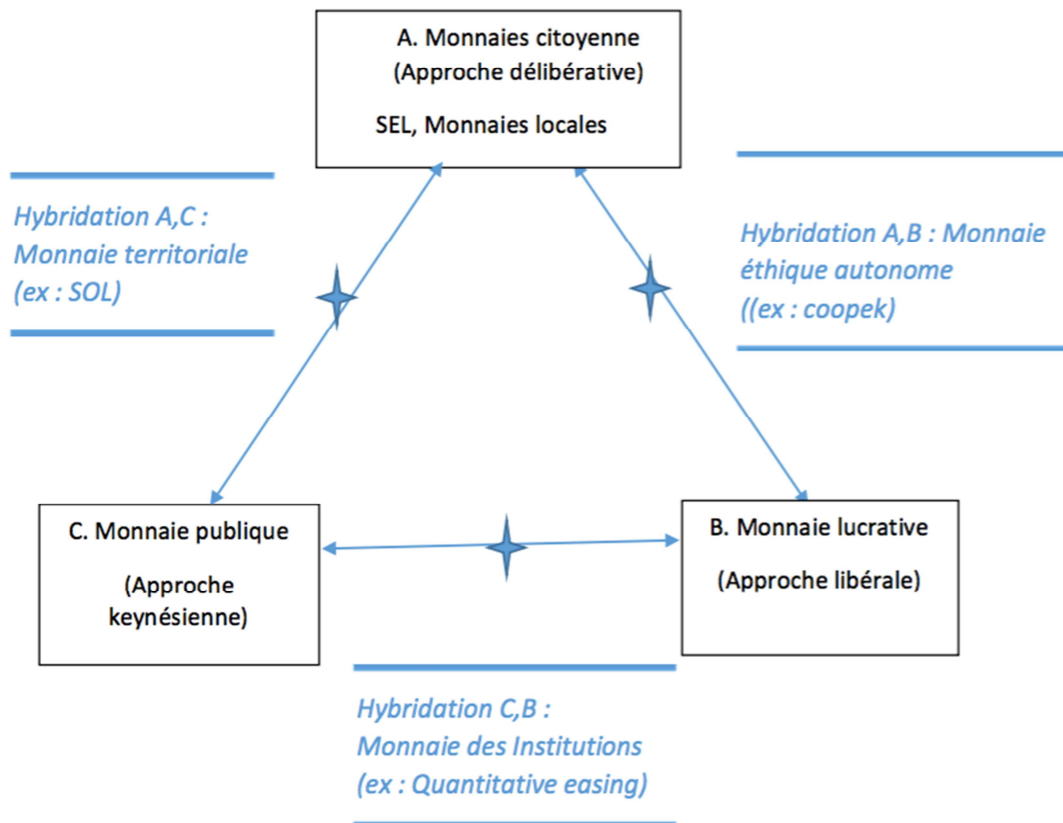


Figure N°3 : Les approches hétérodoxes de la monnaie : schéma des hybridations duales

Chacune de ces approches comporte un élément de réponse à la crise monétaire que nous traversons. Mais chaque approche, en elle-même, ne peut apporter une solution globale. En effet, elles sont chacune prise dans des risques spécifiques comme l'indique la figure N° 4.

Figure N°4 : Tableaux des avantages et des inconvénients des hybridations duales de la monnaie

Type d'hybridation du type de monnaie	Appellation	Avantage principal	Inconvénient principal
Publique/Citoyenne (A,C)	Monnaie territoriale	Développement endogène	Risque d'instrumentalisation
Citoyenne/lucrative (B,A)	Monnaie éthique autonome	Innovation sociale	Isomorphisme marchand
Publique/lucrative (C,B)	Monnaie des institutions	Régulation macroéconomique	Gestion technocratique

D'où l'idée d'articuler ces trois visions hétérodoxes de la monnaie au sein de ce que nous appelons la monnaie délibérée (cf. figure 5). Cette monnaie délibérée reprend à son compte la nécessité opérationnelle d'une régulation publique de la monnaie, l'intérêt de pluraliser la monnaie en s'appuyant sur la délibération de communauté de citoyens qui cherchent à renforcer les échanges de proximité et enfin l'opportunité pour développer des initiatives solidaires d'avoir accès à un système de crédit géré par les citoyens eux-mêmes. Le terme de monnaie délibérée vient du fait que la délibération des citoyens doit jouer un rôle clé, aussi bien dans la régulation institutionnelle que dans les échanges monétaires des communs et l'accès au crédit des initiatives solidaires.

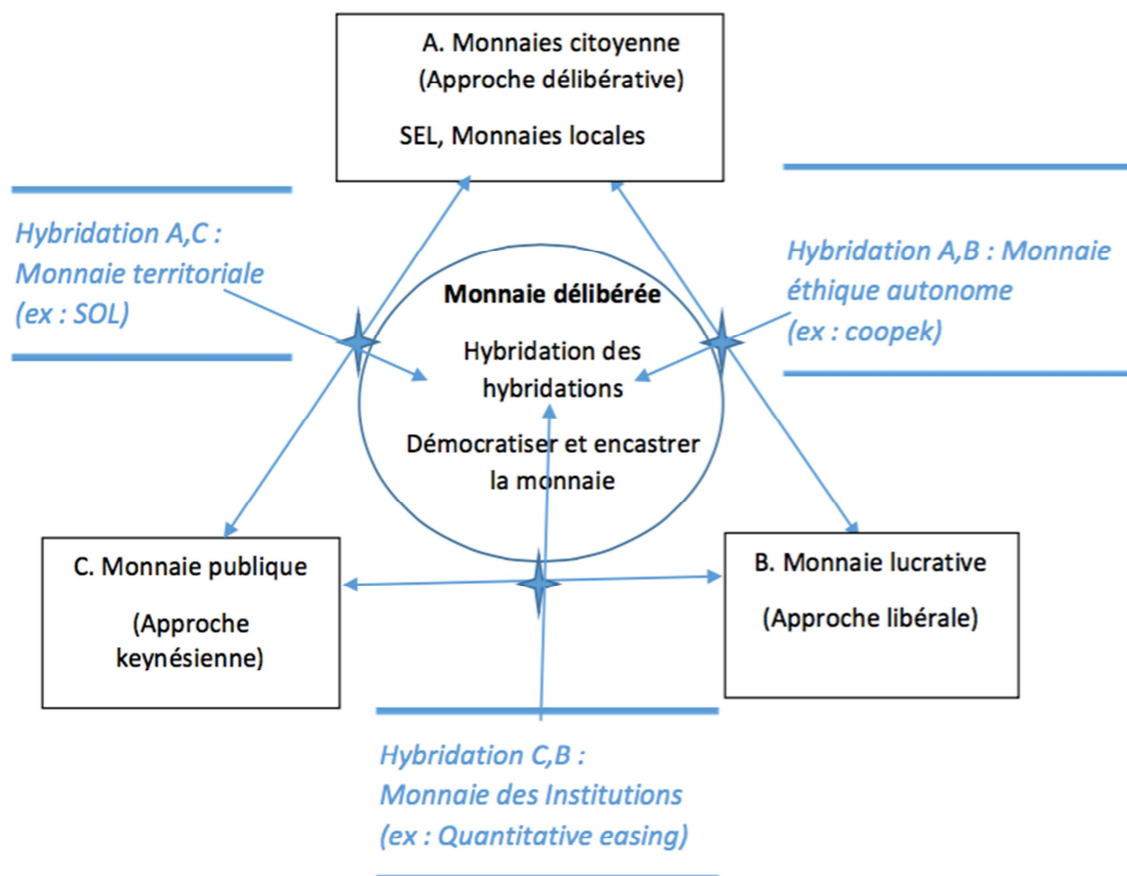


Figure N°5 : La monnaie délibérée au croisement des approches hétérodoxes de la monnaie

Notre proposition de monnaie délibérée consiste donc à articuler les différentes approches hétérodoxes de la monnaie autour d'un principe fédérateur de délibération des citoyens. Cependant, notre approche débouche aussi sur des propositions complémentaires pour chaque approche réformatrice de la monnaie.

-Complément aux réformes institutionnalistes de la monnaie. Nous sommes en accord avec les réformes d'inspiration keynésienne, défendues médiatiquement, avant même la crise de 2008, notamment par les « économistes atterrés ». Certaines d'entre elles semblent d'ailleurs attirer l'attention des institutions monétaires européennes. En effet, si ces dernières n'ont pas été très loin dans les réformes visant à encadrer les activités spéculatives des banques, elles semblent néanmoins avoir fortement évolué sur la politique monétaire à suivre en Europe. De façon rapide, nous sommes passés d'une politique restrictive de la monnaie arc-boutée sur le contrôle de l'inflation à une politique dite de « quantitative easing » cherchant à alimenter l'économie en monnaie pour la stimuler. Le problème est que cette évolution est purement technique, elle échappe totalement au débat public et aux choix politiques. En effet, le choix du financement des banques ne fait pas l'objet d'une volonté politique européenne clairement affichée, ce qui limite son impact car il n'est pas accompagné par un changement de politique

budgétaire. De ce fait, le surcroît de monnaie alimente davantage une poussée spéculative qu'une relance de l'activité en Europe. C'est pourquoi nous pensons, comme le revendique le mouvement Attac, qu'il faut restaurer un lien direct entre la Banque Centrale, les pouvoirs publics et les citoyens de manière à avoir un véritable contrôle démocratique sur le système financier. C'est même, selon nous, uniquement le débat citoyen engendré par ce contrôle démocratique qui peut donner une chance à un « quantitative easing » au profit de la société civile, ce qui est parfois évoqué dans les cercles européens (Chavagneux, 2016). Notre idée est que ce « quantitative easing for the people »⁷, soit centré sur les initiatives solidaires, c'est-à-dire émanant des citoyens pour les citoyens et en faveur de l'intérêt général.

-Complément à la réforme monétaire proposée par les auteurs travaillant sur les communs.

La multiplication des monnaies citoyennes est nécessaire pour articuler développement local endogène et démocratisation de l'économie. Simplement comme le font remarquer L. Baronain et C. Vercellone, cette monnaie d'échange ne modifie pas le mode de production capitaliste définit comme « une économie monétaire de production et d'exploitation du travail » (2015, p.2). Il convient donc passer d'une monnaie des communs à la monnaie du commun, c'est-à-dire à une monnaie permettant le compte et le paiement de l'activité productive du commun. Ainsi, il s'agit de sortir de l'antagonisme capital/travail en permettant l'autodétermination par les producteurs de qu'il convient ou non de financer. Il s'agit, par la délibération des membres du commun, d'autodéterminer « aussi bien les finalités sociales que l'organisation du travail en reconstituant la possibilité du commun comme mode de production. Nous entendons par là un mode de coopération réintroduisant la coopération au sein de la production [...] » (2015, p.9). Cette autogestion évite l'appropriation rentière du commun et favorise le passage à l'autonomie réelle du travail. Plus globalement, la monnaie du commun est une « monnaie endogène à la reproduction de la force de travail car elle relâcherait la contrainte monétaire au rapport salarial tout en assurant la validation sociale de richesses produites par des formes de production et de satisfaction de besoins alternatives aux rapports marchands » (p. 10). Cette conception qui fait de l'accès à la monnaie un préalable à une production autonome et démocratique débouche sur la proposition d'instaurer un revenu social garanti (RSG) pensé à la fois comme revenu primaire et institution du commun. Cette proposition théorique, stimulante, de monnaie endogène à une communauté, se heurte d'une part, à l'articulation avec les institutions chargées de l'intérêt général et de la régulation du système monétaire et, d'autre part, comme nous l'avons signalé précédemment, à la question

⁷ Association militant en faveur d'une distribution directe auprès des personnes des sommes créés par la banque centrale. Ce mouvement citoyen est aussi porté par des économistes comme Jean Gadrey, signataire avec 15 autres économistes d'une lettre publiée en 2016 au Financial time en faveur de cette politique monétaire novatrice.

de l'intégration de ceux qui, par choix ou par nécessité, ne sont pas membres de la communauté productrice du commun. Il convient donc de réfléchir à un revenu d'existence ouvert à tous donc financés par les institutions en charge de l'intérêt général.

-Complément à la réforme monétaire porté par les acteurs de l'ESS. Les initiatives comme les SEL, les banques mutualistes et le financement participatif solidaire concourent à démocratiser l'accès au crédit. Elles doivent bien évidemment être encouragées car elles portent en elles les promesses d'extension de l'économie solidaire. En effet, comme le rappelle l'économiste belge C. Ansperger (2013), l'ESS est délibérément orientée vers la recherche d'un profit limité (voire pas de profit du tout dans le cas des organisations sans but lucratif). Cette orientation explique pourquoi elle ne trouve pas de financements auprès des banques commerciales, qui, comme toutes les entreprises capitalistes, cherchent à maximiser leur profit sans vraiment tenir compte de l'utilité sociale ou écologique du projet. Ne pouvant donc que difficilement avoir accès au crédit pour se développer, les organisations de l'ESS se tournent vers les pouvoirs publics qui ne peuvent plus les financer vu l'austérité budgétaire généralisée. Du coup, si l'ESS ne veut pas rester un appendice du capitalisme, elle doit avoir accès à un crédit non capitaliste et démocratique. Ce fut le rôle, autrefois, des banques mutualistes. C'est, aujourd'hui, la fonction des banques éthiques comme Triodos ou Banca Popolare Etica. Le problème, c'est que ces banques échappent difficilement à la logique de marché imposé par le système financier international. D'où un risque d'isomorphisme marchand que l'on rencontre dans les banques sociales qui écartent du crédit les initiatives les plus innovantes socialement et freinent leur généralisation territoriale. Il conviendrait donc qu'elle puisse s'adosser à des banques centrales retrouvant leurs prérogatives régulatrices mais contrôlées par les citoyens.

Pour le dire autrement notre vision de la monnaie délibérée nous pousse à avancer trois propositions favorisant la démocratisation de la monnaie :

1-pluraliser la monnaie en encourageant à tous les niveaux (local, national ou international) les monnaies citoyennes conçue comme étant des communs.

2-développer un système financier démocratique qui articule contrôle citoyen des banques centrales et généralisation des banques éthiques (et plus généralement des systèmes solidaires d'accès au crédit). L'idée étant d'infléchir l'actuelle politique de quantitative easing qui bénéficie uniquement aux banques commerciales au profit des banques éthiques. Cela permettrait à ces dernières de s'affranchir des risques d'isomorphisme marchand et donc de financer davantage les innovations jugées socialement utiles par les citoyens sociétaires.

3-favoriser l'émergence d'un revenu garanti inconditionnel. Cette utopie ancienne du revenu d'existence (Dacheux, Goujon, 2012) trouve dans la société actuelle une nouvelle vigueur que cela soit lié à la montée des inégalités, à l'inadaptation de la protection sociale ou bien encore à l'émergence d'une société numérique précarisant la condition salariale (conseil national du numérique, 2016). Nous pensons comme Baronian et Vercellone que ce revenu inconditionnel doit être un revenu primaire venant en quelque sorte rémunérer les activités gratuites⁸ aujourd'hui captées par l'entreprise (temps d'information, contribution prescrite à l'évaluation et à l'amélioration des produits et prestation, autoformation sur le net etc.). Par contre nous ne pensons pas que ce revenu doit être une institution du commun pour deux raisons. La première est qu'il nous semble contradictoire de vouloir à la fois l'universalité du revenu distribué et la gestion de cette institution exclusivement géré par les travailleurs du commun. En effet, les bénéficiaires non travailleurs se verraient alors exclus de la gestion d'un revenu qui serait pourtant essentiel pour eux, ce qui va à l'encontre de l'objectif recherché de sortie des rapports de domination. La deuxième, a trait au financement, qui ne peut pas venir uniquement du travail et doit être financé par la puissance publique garante de l'intérêt général. Dans le cadre de notre conception de la monnaie délibérée, nous proposons donc d'hybrider les possibilités de financement en faisant d'une Banque Centrale contrôlée par les citoyens la source primaire de création du revenu d'existence. Ainsi, en cohérence avec la figure N°5, le revenu d'existence proviendrait à la fois d'une source institutionnelle, versé en monnaie nationale, sous la forme d'un quantitative easing solidaire, de l'activité des communs via la distribution d'unités de monnaie locale. Le tout pouvant trouver un complément dans l'inscription individuelle et volontaire dans des dispositifs monétaires de type Sel ou banque du temps et dans une activité d'autoproduction⁹.

3.2. La monnaie délibérée : encastrier la monétisation

Dans une société de marché, tout est économisé, c'est-à-dire que toute activité, tout bien, tout être, se réduit à une valeur monétaire pouvant être échangée. C'est pourquoi, lutter contre l'hégémonie du marché ne peut pas passer uniquement par une démocratisation de l'accès à la monnaie. Même si celle-ci, à travers l'exemple que nous avons donné du revenu minimum d'existence, peut de manière paradoxale desserrer la contrainte monétaire. Il s'agit bien d'encastrier la sphère économique, dans la société démocratique, c'est-à-dire de limiter la sphère monétaire même si cette dernière serait, par hypothèse, régulée de manière démocratique. Contre l'usage actuel illimité et spéculatif de la monnaie, la délibération

⁸ Encore une fois il ne s'agit pas de transformer toute activité en une source de revenu et donc de l'économiciser mais bien de faire en sorte que l'activité économique profite à ceux qui la mettent en œuvre.

⁹ Cette forme du revenu d'existence est proche de la dotation inconditionnelle d'autonomie promue par la décroissance (Liegey et al., 2013) mais elle s'en détache par le fait que le revenu d'existence ne demande aucune contrepartie obligatoire.

collective sur ce qui doit relever de l'échange monétaire et ce qui doit lui échapper (échange d'organe par exemple) permet de délimiter la sphère économique. L'étendue de celle-ci ne résulte donc pas des forces du marché et de la recherche de l'intérêt individuel, même si elle les prend en compte : elle est subordonnée aux choix démocratiques. La monnaie est donc bien un marqueur de l'évaluation économique des biens, mais la valeur ne se résume pas à la grandeur monétaire. Les valeurs politiques et symboliques ont leurs propres critères et unités d'évaluation qui ne sont pas ceux de la sphère économique. Un exemple pour illustrer notre propos : le bénévolat. Il nous semble que la valeur réelle du bénévolat n'est pas dans la monétisation du temps consacré à cette activité, mais justement dans les valeurs politiques et symboliques que les individus attachent à cette pratique. Mesurer monétairement le bénévolat, c'est le mettre en valeur économiquement mais le dévaloriser politiquement et symboliquement. Seul le maintien d'une sphère étendue de la gratuité permet de garantir les valeurs humaines essentielles : justement celles qui n'ont pas de prix.

Ainsi, pour résumer notre analyse délibérative de la monnaie, la nécessaire démocratisation de la monnaie passe par deux exigences qui ne sont en rien contradictoires mais totalement complémentaires : la préservation d'une sphère non monétaire et l'accès généralisé à la monnaie. C'est, en effet, un même processus qui régit ces deux régulations : la délibération des citoyens permet tout à la fois de démocratiser la monnaie (favoriser l'accès à tous et pluraliser l'expression monétaire) et de définir ce qui relève ou non du fait monétaire (maintenir une sphère de la gratuité au sein de l'économique).

Conclusion :

L'ESS et le mouvement des communs sont deux modes d'auto organisation de la société civile qui posent la question de la démocratisation de la sphère économique. Cette question trouve des réponses intéressantes et complémentaires dans chacune de ces deux initiatives qu'il convient donc de faire dialoguer. Cependant, elles se heurtent toutes les deux à la difficulté d'intégrer la question monétaire dans leur analyse. Pourtant, comme commencent à le souligner certains penseurs (C. Arnsperger, 2013 ; L. Baronnian et C. Vercellone, 2015 ; J.M. Servet, 2015 ; J. Blanc, 2013), la question de la démocratisation de l'accès à la monnaie est une question primordiale si on veut que ces initiatives changent d'échelle. A fortiori si on se place dans une perspective post-capitaliste. Une telle perspective réclame que l'on sorte de la vision orthodoxe de la monnaie qui, à long terme, n'aurait aucun rôle sur l'activité économique.

Or, parmi les penseurs hétérodoxes de la monnaie, les économistes (Aglietta, Orlean, 1998), les anthropologues (Polanyi, 2011 ; Graber, 2013) et les philosophes (Aristote, Cuillerai,

2001) insistent sur la double dimension de la monnaie : une dimension institutionnelle renvoyant à la communauté politique (celle qui légitime la convention monétaire) et une dimension économique (facilitateur des échanges, financements de la production) qui ne recoupe pas forcément la communauté politique (des membres de la communauté peuvent être exclus de la monnaie, des membres d'une autre communauté peuvent avoir confiance dans la monnaie, comme c'est souvent le cas dans le commerce internationale). Cette vision duale rend mieux compte de la réalité du fait monétaire que ne le fait la théorie économique standard, l'instauration de l'Euro montrant à l'évidence la dichotomie entre une communauté politique (L'Union Européenne) et la communauté monétaire (tous les pays européens n'adoptent pas l'Euro, des pays non européens acceptent l'Euro). Cependant, derrière l'approche institutionnelle, se cachent, en réalité, deux approches différentes. L'une effectivement politique qui met l'accent sur le rôle du pouvoir politique dans l'instauration d'une monnaie souveraine (Aglietta, Orlean, 1998), l'autre symbolique, insistant à la suite de Mauss (2012) et de Simmel (1999) sur le fait que la monnaie est une représentation abstraite de la confiance que la société se fait à elle-même. La monnaie est donc d'une triple nature : politique, économique et symbolique. Cette triple nature explique la difficulté des chercheurs à saisir la complexité du fait monétaire. Difficulté accrue par le fait que, dans chacune de ses trois dimensions la monnaie contemporaine¹⁰ est profondément ambiguë. Au niveau politique c'est une institution publique gérée par des intérêts privés. Au niveau économique c'est un moyen d'échange qui renforce l'activité mais c'est aussi une réserve de valeur entraînant une spéculation déconnectant finance et activités économiques. Au niveau symbolique, c'est une représentation abstraite de la confiance qu'une communauté politique a d'elle-même, mais c'est aussi la marque de la domination d'un pouvoir politique exogène qui peut vous imposer l'utilisation d'une monnaie qui n'est pas contrôlée par la communauté d'utilisateurs (cf. l'adoption du dollar par un pays comme Panama). Autrement dit, la monnaie est un facteur de cohérence et de solidarité d'une communauté et simultanément un facteur qui détruit le lien social. C'est pourquoi toute réflexion sur la démocratisation de la monnaie doit mener une réflexion simultanée sur deux fronts : faciliter l'accès à la monnaie, limiter la sphère monétaire. C'est l'exact contraire de notre système économique actuel qui réduit l'accès à la monnaie pour le plus grand nombre tout en cherchant à monétiser l'ensemble du vivant.

Bibliographie :

¹⁰Nous pensons avec d'autres auteurs comme J. Blanc, M. Servet et K. Polanyi que la monnaie est à la fois un fait universel et propre à l'histoire des sociétés humaines mais que la nature de la monnaie change avec la nature de la société : la monnaie des sociétés archaïques n'est pas de même nature que la monnaie de nos sociétés capitalistes.

Aglietta M. Orlean A. (2002), *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob.

Aglietta M. Orlean A. (1998), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.

Arnsperger C. (2013), « Want to Really Help Social and Solidarity Economy ? Then Start Rethinking Money ! », UNSRID Paper, consulté le 10 février, 2016.

Baronian L., Vercellone C. (2015), « Monnaie du commun et revenu social garanti », *Terrain/Théories* (en ligne), <http://teth.revue.org/377>.

Blanc J. (2013), « Penser la pluralité des monnaies à partir de Polanyi : un essai de typologie », I.Hillenkamp, J.L. Laville, *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Erès.

Borrits B. (2015), *Coopératives contre capitalisme*, Paris, Syllepse

Chavagneux C. 2016, « Mario Draghi peut-il sauver l'Europe ? », *alternatives économiques*, n°355.

Conseil national du numérique, *travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires*, Paris, Cnnum.

Coriat B., (2015), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent.

Cuillera M. (2001). *La communauté monétaire*. Paris, L'harmattan.

Dacheux E., Goujon D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Paris, Ellipses.

Dacheux E., Goujon D. (2012), « Dépasser le salariat pour passer à l'économie solidaire : l'opportunité du revenu d'existence », *Revue internationale de l'économie sociale - RECMA*, N°323, 91^e année.

Dacheux E., Goujon D. (2013), « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », *Management et avenir*, N°65.

Dacheux E., Laville J.L. (2003), *Économie solidaire et démocratie*, Hermès, N°36, Paris, Cnrs éditions.

Dardot P., Laval C. (2014), *Commun : essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.

Delille P. (2016), *La communication de l'ESS avec ses parties prenantes*, Thèses en sciences de l'information et de la communication, Université Blaise Pascal.

Graeber D., (2013), *Dette 5000 ans d'histoire*, Paris, Les liens qui libèrent.

Gueneau P. (2014), *La macroéconomie du futur*, Courbevoie, Editions Mesnil.

Hess C., Ostrom E. (2007), *Understanding Knowledge as a Commons*, Cambridge MA, MIT Press.

Hiez D., Lavillunière E. (2013) dir, *Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire*, Luxembourg, Larcier.

Keynes J.M. (1971), *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot (1936).

Lakowski O., (1999), L'hypothèse de J.A. Schumpeter : la monnaie comme comptabilité sociale, *Cahiers d'économie politique*.Vol. 35, N°1.

Laville J-L. (2010), *Politique de l'association*, Paris, Seuil.

Le Crosnier H. (2015), *En communs. Une introduction au commun de la connaissance*, Caen, C&F éditions.

Liegey V. et al. (2013), *Manifeste pour une dotation inconditionnelle d'autonomie*, Paris, éditions utopia.

Mauss M. (2012), *Essai sur le don*, Paris, PUF (1923)

Mouson C. (2016), « Le coopek vise haut », *Alternatives Economiques*, N°363, p. 61.

Orléan A. (2006), Article « Monnaie », in S. Mesure et P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF.

Ostrom E. (1990), *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, London, Cambridge University Press.

Pilhon D. (2015), *Le livre noir des banques*. Paris, Les liens qui libèrent.

Polanyi K. (2011), *La subsistance de l'homme*. Paris, Flammarion (1977).

Polanyi K. (1983), *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, (1944).

Ricoeur P. (1997), *L'Idéologie et l'Utopie*, Paris, Seuil.

Schmitt B. (1984), *Inflation, chômage et malformations du capital*, Paris, Economica

Servet J.M. (2012), *Les monnaies du lien*, Lyon, PUL.

Servet J.M. (2015), « La finance et la monnaie comme un « commun » », note de l'Institut Veblen.

Simmel G. (1999), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF (1900).

Theret B. (2011), « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du savoir économique autorisé ». *Revue de la régulation*, N°10, consulté en ligne, le 4 décembre 2012.

Vallat D. (2014), « Communs et innovation sociale », communication aux XVèmes rencontres du RIUESS, Reims.

Viveret P., Whitaker rapport sur monnaies sociales

Weinstein O. (2013), « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revu*